

VOREPPE
Pôle Enfance

VOTRE DOCUMENT UNIQUE
d'Évaluation des Risques Professionnels



SOMMAIRE

L'identification de la structure VOREPPE
Pôle Enfance, ci-dessous, en page 02.

03

Le Suivi des mises à jour réglementaires

04

La Règlement et La Méthode

07

Vos Unités de travail

08

La Cartographie des risques

09

Évaluation par Classe de Risque

Excel

Évaluation par Unité de Travail

40

L'Étude de la pénibilité

41

Votre Plan d'action de prévention

LA STRUCTURE

VOREPPE Pôle Enfance

Coordonnées

ADRESSE COMPLETE

1 place Charles De Gaulle, 38340 VOREPPE

TELEPHONE

04 76 50 47 69

Activité

CODE NAF et DESCRIPTION

8411Z : Administration publique générale

SIRET

21380565800159

DIRECTION

M. Luc REMOND - maire

EFFECTIF TOTAL

30

Intervention

ACCOMPAGNANT

Mme. Nathalie BLANC, Véronique SAILLARD et Laëtitia MORARD-CHATAIGNIER (agents de prévention)

Commentaires

Référente sur la collectivité : Mme. Stéphanie POLISANO

LA RÉGLEMENTATION ET LA MÉTHODOLOGIE

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est un inventaire des risques de chaque Unité de Travail de la structure en matière de santé, sécurité et prévention des travailleurs. Il est obligatoire pour toutes structures de plus d'un travailleur. L'identification, l'évaluation, la hiérarchisation conduisent naturellement au programme de prévention annuel.

CONTEXTE

L'obligation d'évaluation des risques est définie dans le Code du travail depuis 1991 (loi n°91-1414 du 31 décembre 1991), mais c'est le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 qui impose un seul support : un document unique.

RÉGLEMENTATION

L'obligation générale se trouve dans les articles L4121-1 et suivants du Code du Travail :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

L'employeur doit ainsi se baser sur les 9 principes généraux de prévention :

-  1/ Éviter les risques
-  2/ Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
-  3/ Combattre les risques à la source
-  4/ Adapter le travail à l'homme
-  5/ Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
-  6/ Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
-  7/ Planifier la prévention [...]
-  8/ Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
-  9/ Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Les articles R4121-1 et suivants précisent la mise en application de cette obligation.

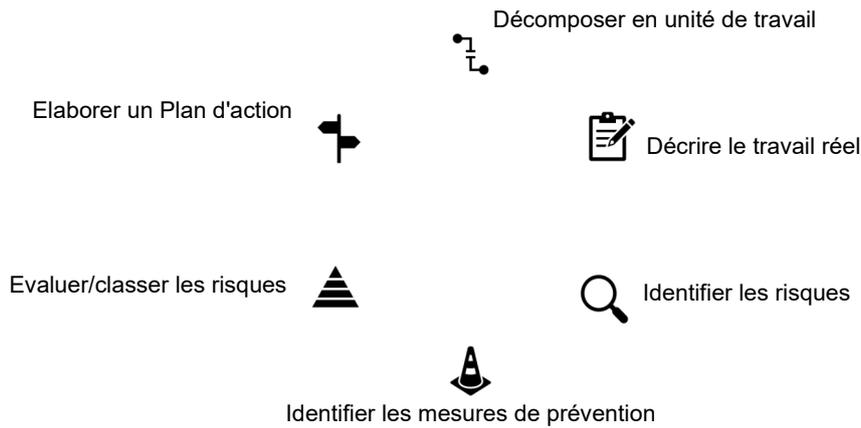
En voici les points essentiels à retenir :

- **Transcrire** l'évaluation des risques professionnels de chaque unité de travail dans un document unique (Inventaire des risques et résultats d'évaluation) ;
- Etablir la liste des **actions de prévention** ou le programme annuel de prévention (dès 50 salariés) ;
- **Mettre à jour** périodiquement le document (annuelle dès 11 salariés, ou lors d'aménagements modifiant les conditions de travail ou d'information supplémentaire utile) ;
- **Communiquer** le contenu du document (travailleurs ou anciens travailleurs, CSE, DP, SPST, Carsat, inspection du travail) ;
- **Afficher** les règles de consultation ;
- **Archivage** (minimum 40 ans) ;
- **Sanctions pénales** en cas de non-respect du décret (Contravention de 5° classe : 1500€, majorée en cas de récidive).

Les acteurs possibles de la démarche sont :

- le Comité social et économique (CSE)
- les Services de prévention et de santé au travail (SPST)
- un Travailleur compétent (réfèrent sécurité, assistant de prévention ...)
- les Branches professionnelles

L'employeur recense les risques puis les classe selon des critères propres à la structure, à son organisation, au système sécurité ou à ses objectifs.



La mise en place du Plan d'action peut mobiliser une démarche d'amélioration continue PDCA (Plan Do Check Act). À ce titre, afin d'approfondir la démarche, vous pouvez être accompagnés par un **expert GERISK**.

L'évaluation des risques : c'est attribuer une valeur numérique à chaque situation à risque dans le but de les hiérarchiser. C'est ce qui permet de passer d'un simple inventaire des risques à une évaluation puis à un plan d'action de prévention.

Les cotations de votre évaluation

- **P** : la Probabilité (durée, fréquence, occurrence d'exposition)
- **G** : la Gravité (dommage, danger)
- **M** : la Maîtrise (humaine, matérielle, organisationnelle)

Valeurs	Probabilité	Gravité	Maîtrise
1	Très improbable Evènement exceptionnel Fréquence rare, courte exposition au danger	Mineure Légère coupure, irritation Accident ou maladie sans arrêt de travail	Très bonne Prévention individuelle, collective, sur tous les plans Mesures efficaces en place
2	Improbable Evènement rare Faible fréquence, courte exposition au danger	Significative Entorse, brûlure, TMS Accident avec arrêt, lésions réversibles	Bonne D'autres mesures de prévention sont possibles
3	Probable Evènement dans quelques cas Forte fréquence, durée d'exposition moyenne	Élevée Fracture importante, cancer Accident avec arrêt, conséquences irréversibles	À améliorer Quelques mesures de prévention Mesures insuffisantes
4	Très probable Evènement régulier ou de façon certaine Fréquente, longue exposition au danger	Très élevée Menace pour la vie Atteinte mortelle	Nulle Aucune mesure, ou non réalisée, ou inadaptée ou non efficace

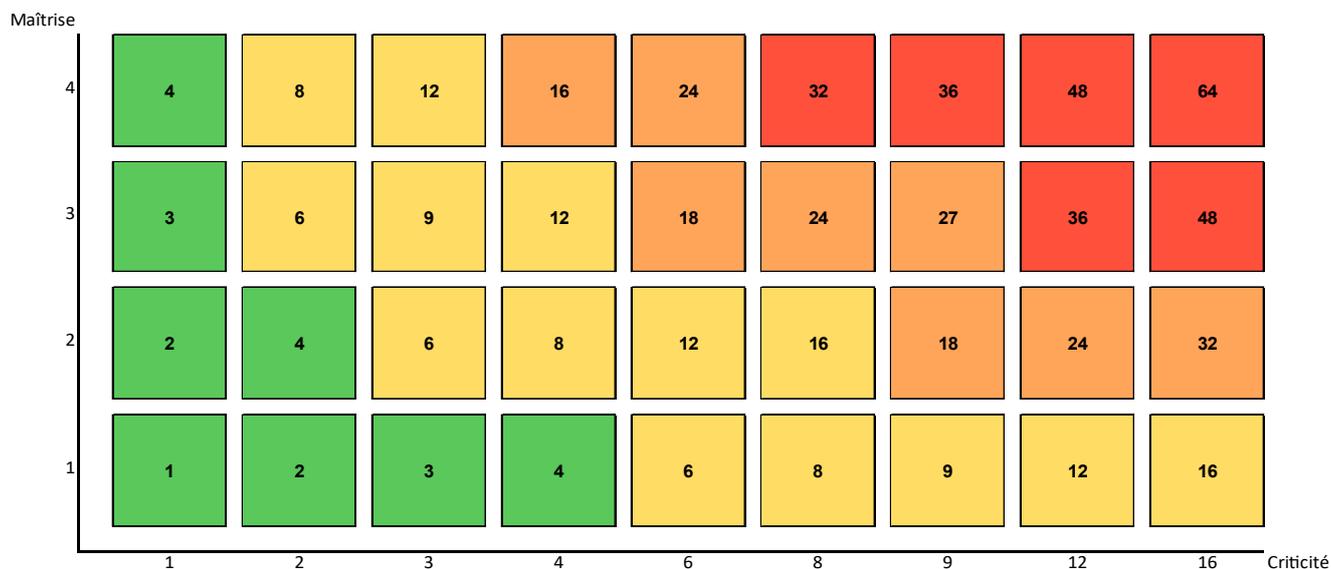
$$R = P \times G \times M$$

Risque
(de 1 à 64) =
 Probabilité
(de 1 à 4) ×
 Gravité
(de 1 à 4) ×
 Maîtrise
(de 1 à 4)

criticité

Le produit de la Probabilité (P) et de la Gravité (G) donne la criticité ou parfois mentionnée risque brut. Cette valeur que l'on modère avec la Maîtrise (M), c'est-à-dire les mesures de prévention existantes, permet de pondérer le Risque (R) parfois appelé risque résiduel.

Hierarchisation des résultats



Niveaux de risques	
Acceptable	Risque réduit au plus bas possible. Aucune mesure complémentaire requise. Améliorations sans coûts supplémentaires envisageables. Suivi nécessaire pour veiller au maintien des mesures.
Modéré	Efforts nécessaires pour réduire les risques, en évaluant et limitant le coût de la prévention. Planification nécessaire des mesures de réduction du risque. Garder une vigilance sur les situations les plus maîtrisées.
Substantiel	La tâche ne devrait pas commencer avant que le risque n'ait été réduit. Moyens importants nécessaires pour diminuer le risque. <i>Lorsque ce risque concerne une tâche en cours, des actions doivent être réalisées rapidement.</i>
Intolérable	Arrêter le travail, ou réduire impérativement le risque avant de débiter la tâche. <i>S'il n'est pas possible de réduire ce risque, le travail doit être <u>interdit</u>.</i>

L'évaluation par classes de risques:

Chaque classe de risque liste les situations qui s'y rapportent, à l'aide des éléments suivants :

- Unités de travail (unités concernées par la situation à risque)
- Situation à risque rencontrée
- Illustrations (photo ou image)
- Mesures existantes
- Actions d'amélioration proposées
- Cotation (P, G, M, R)

Ce document se base sur 24 classes de risques définies en introduction de chaque évaluation.

VOS UNITÉS DE TRAVAIL

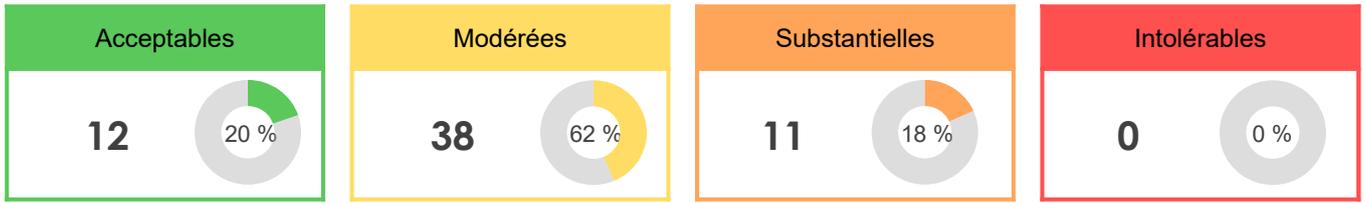
Avant chaque évaluation des risques professionnels, il convient de répartir les travailleurs en unité de travail. Chaque unité de travail regroupe des travailleurs exposés à des risques similaires ou qui rencontrent des conditions homogènes d'expositions. Ce découpage en une ou plusieurs unités de travail est propre à chaque structure, en fonction de son activité et de ses travailleurs.

Code	Intitulé	Commentaire	ETP	% d'effectif
1	ATSEM		9	30,00 %
2	Encadrant restauration		4	13,33 %
3	Agent de puériculture		17	56,67 %
Total :			30	100 %

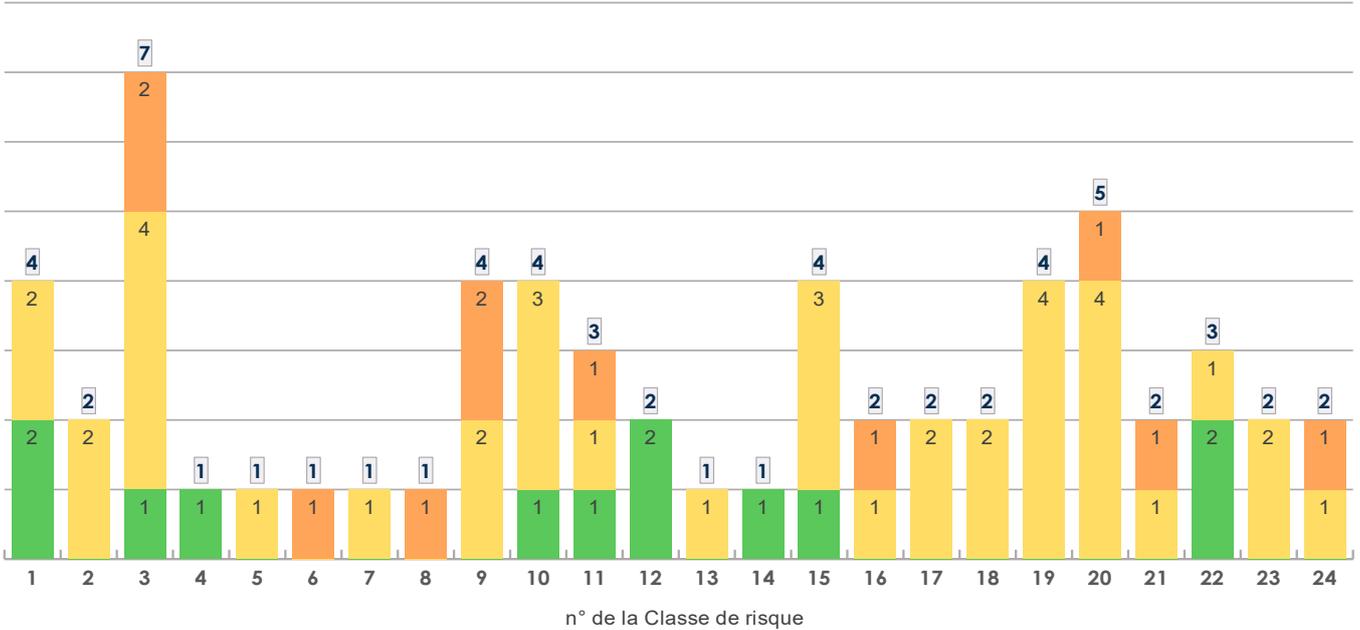
LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Nombre de situation par niveau de risque

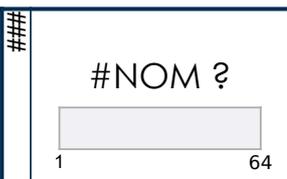
61 situations à risque.



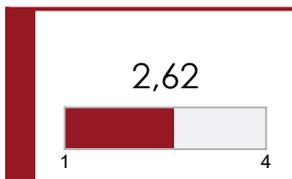
Nombre de situation à risque par Classe de Risque



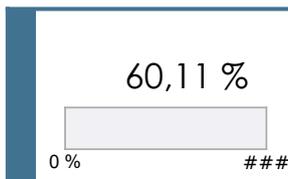
Niveau de risque moyen



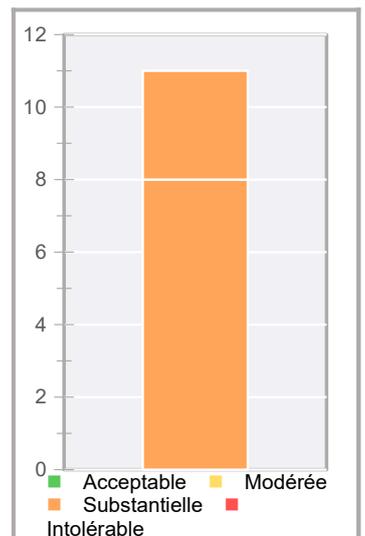
Niveau de Gravité global



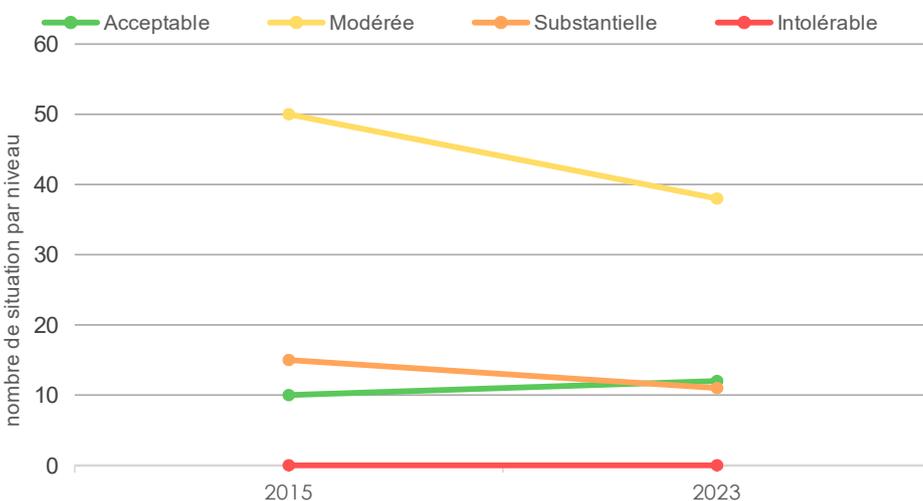
Pourcentage de Maîtrise



Nombre de situation à risque du plan d'action



Évolution chronologique du nombre de situation de 2015 à 2023.



Proportion de pénibilité





CR1 | Chute de plain-pied

Marche isolée, passage encombré, fils au sol, verglas ... Les chutes de plain-pied (chuter de sa propre hauteur) sont une cause majeure d'accidents du travail et concernent toutes les activités. Leurs conséquences peuvent être graves, notamment dans une zone encombrée ou en présence d'objets coupants.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Déplacement au sein des structures		<ul style="list-style-type: none"> - Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : <ul style="list-style-type: none"> > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité. 	2	2	2	8
Toutes les unités	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas		<ul style="list-style-type: none"> - Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saleuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre dans cette démarche. 	1	2	1	2
Toutes les unités	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)		<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant. 	2	2	2	8

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Présence de marches isolées		<ul style="list-style-type: none"> - Marche isolée bien visible au GS Debelle. - Nez de marche antidérapant. - Bon éclairage de la zone. 	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	2	1	4



CR2 | Chute de hauteur

Travail sur un échafaudage, utilisation d'échelles ou de harnais, mezzanine ... La gravité potentielle de la chute augmente avec la hauteur et peut être aggravée par la présence d'objets saillants. Les accidents par chute de hauteur sont la deuxième cause d'accidents de travail mortels.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,3	Accès à des éléments situés à faible hauteur	 <p>Crèche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Utilisation de mobilier pour l'accès en hauteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur. 	2	2	3	12
1,2	Utilisation d'un escalier	 <p>GS Debelle</p> <p>GS Achard</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants. 	2	3	2	12



CR3 | Activité physique

Port de charges élevées, travail en torsion, gestes répétitifs ... Le risque lié à des efforts ou contraintes physiques peut être synonyme de maladies professionnelles ou inaptitude au poste de travail. L'inactivité physique est également un facteur de risque pour la santé des individus.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Manutention de charges unitaires faibles		<ul style="list-style-type: none"> - Manutention limitée. - Port à plusieurs si besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Utiliser un chariot si besoin. 	2	1	2	4
1	Nettoyage des locaux (port de charges, postures...)		<ul style="list-style-type: none"> - Chariots de ménage haut ou bas, aspirateurs, balais ergonomiques ou non, dévidoirs avec flexible. - Centrale de dilution sur les sites. - Port d'EPI (gants, tenue et chaussures antidérapantes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la mise à disposition de matériel ergonomique (chariot léger et maniable, balai ergonomique avec boule de maintien, aspirateur sans fil ou dorsal, cale-porte...). - Veiller à limiter le poids de la charge transportée (seau, poubelle, bac...). - Former régulièrement aux bonnes pratiques et aux techniques de nettoyage. - Envisager le nettoyage par système d'imprégnation. 	3	2	3	18
1	Usage d'une monobrosse ou d'une autolaveuse		<ul style="list-style-type: none"> - Autolaveuse neuve sur chaque groupe scolaire. - Matériel adapté au travail à réaliser et à faibles vibrations. - Utilisation de monobrosses. - Personnel formé à leur utilisation. - Port de chaussures antidérapantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Libérer en amont la zone de nettoyage de tout encombrement. - S'échauffer avant de commencer l'activité. - Toujours travailler en position stable, les bras près du corps. 	2	2	2	8

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2	Déplacement d'objets pour le nettoyage des locaux (chaises, tables...)		<ul style="list-style-type: none"> - Chaises parfois montées sur les tables. - Tables tirées parfois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des chaises de faible poids ou "appui sur table" (qui se déposent directement sur la table). - Impliquer tout le personnel dans le rangement des salles pour le nettoyage. - Favoriser le travail en binôme. - Préconiser l'achat de mobilier plus léger et/ou sur roulettes lors de son renouvellement. 	2	2	3	12
1	Accompagnement d'enfants		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de chaises réglables en hauteur et avec dossier. - Port d'enfants limité. - Dortoirs équipés de lits bas en plastique et légers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux bons gestes et postures, et proposer une formation PRAPS 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social). - S'échauffer avant de commencer l'activité. - Veiller à l'ergonomie du poste de travail. - Rappeler à quelle hauteur doit être l'ATSEM sur la chaise. - Utiliser une perche avec crochet pour récupérer les lits bas au sol sans se courber. 	3	2	3	18
3	Accompagnement de bébés		<ul style="list-style-type: none"> - Formation du personnel aux gestes et postures en petite enfance en 2023. - Utilisation de chaises réglables en hauteur et avec dossier. - Dortoirs équipés de lits haut sécurisés, de lits bas en plastique et de matelas au sol. - Fauteuils d'allaitement présents. - Tables "haricot" utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'échauffer avant de commencer l'activité. - Veiller à l'ergonomie du poste de travail. 	3	2	2	12
3	Activité de change d'un enfant		<ul style="list-style-type: none"> - Formation du personnel aux gestes et postures en petite enfance en 2023. - Poste de change adapté avec un plan de change large et parfois un escalier intégré. - Point d'eau et matériel à proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'échauffer avant de commencer l'activité. 	3	2	1	6



CR4 | Manutention mécanique de charge

Utilisation de transpalette, chariot élévateur, pont roulant ... Le risque peut être lié à une utilisation inadaptée (habilitation, visibilité, charge maximale) ou au moyen de manutention lui-même (défaillance).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Usage de moyens de manutention mécanique		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de nombreux chariots de ménage sur roulettes et en bon état. - Renouvellement au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser. 	2	1	2	4



CR5 | Manutention mécanique de personne

Utilisation d'ascenseur, lève-malade, nacelle, manipulation de jeunes enfants... Le risque peut être lié à la défaillance ou rupture de l'équipement mais également à la chute ou le heurt de la personne.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2	Usage d'ascenseur		- Ascenseurs entretenus et contrôlés régulièrement par une société extérieure.	- Continuer les actions menées.	2	4	1	8



CR6 | Chute d'objets

Stockage en hauteur, stockage empilé, projection d'objets, objet suspendu, travail en contre-bas ou en hauteur ... La chute d'un objet peut provoquer des blessures importantes.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)		- Utilisation de nombreuses étagères et armoires de stockage.	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. <ul style="list-style-type: none"> - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer les étagères courbées ou abimées. - Réduire la quantité de matériel stocké. 	3	2	3	18



CR7 | Machines et outils / Équipement de travail

Utilisation de machines ou outils, manipulation de pièces coupantes ou brûlantes, projection de matériaux ou fluides ... Le risque mécanique est à l'origine de nombreux accidents du travail : blessures, coupures, amputations, écrasements, brûlures.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Usage d'outils de papeterie		<ul style="list-style-type: none"> - Outils limités à du matériel de papeterie. - Ciseaux classiques. - Cutters rétractables classiques. - Renouvellement au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier des cutters à lame rétractable automatique ou des couteaux sécurisés. - S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Aiguiser périodiquement les lames émoussées des équipements. 	2	2	2	8



CR8 | Ambiance sonore

Machine bruyante, environnement sonore élevé... Le bruit au travail peut avoir des conséquences irréversibles – la surdité. Il impacte aussi les conditions et la qualité de travail (inconfort, entrave à la communication) en provoquant stress et fatigue.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Activité dans un environnement bruyant	 <p>GS Debelle</p>  <p>GS Achard</p>	- Présence de panneaux et de murs acoustiques aux GS Debelle et Achard.	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) sur les autres restaurants scolaires. - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18



CR9 | Agents chimiques

Utilisation de produits ménagers, CMR, phytosanitaires, reconditionnement de produits... Les produits chimiques (sous forme de gaz, solides ou liquides) sont très répandus sur les lieux de travail, et leur dangerosité souvent méconnue. Le contact (par ingestion, inhalation ou cutané) peut entraîner des maladies professionnelles, intoxications, allergies, brûlures.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Stockage de produits chimiques		<ul style="list-style-type: none"> - Stockage des produits sur étagères et dans des locaux à accès limité. - FDS et FT présentes. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Affichage sur le risque chimique présent en crèche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les FDS soient à jour. - Respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Mettre les produits liquides sur rétention. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique. 	2	3	2	12
1	Utilisation de produits d'entretien		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de centrales de dilution à l'eau pour les activités. - Mise à disposition et port d'EPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité et les afficher. cf. Fiche Technique. - Adapter les EPI aux dangers des produits en faisant le lien avec les FDS. 	2	3	3	18
1	Usage de produits chimiques dans le cadre d'activités		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation ponctuelle de peinture à l'eau pour les activités. - EPI à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Supprimer les produits indiquant une interdiction pour les enfants de 0 à 3 ans. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. cf. Fiche Technique. - Veiller au port d'EPI adaptés. 	1	3	4	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Reconditionnement de produits chimiques		<ul style="list-style-type: none"> - Produits d'entretien en partie identifiés au marqueur. - Code couleur existant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. <p>cf. Fiche Technique.</p>	2	4	3	24

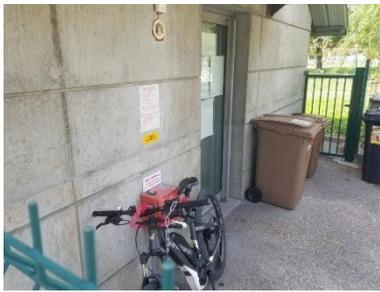


CR10 | Incendie, Explosion

Utilisation de gaz, de produits inflammables, concentration de poussières ... Le risque incendie est présent dans toute entreprise et peut entraîner des dégâts humains (intoxication, blessures, brûlures) et matériels très importants. 2/3 d'entreprises victimes d'incendie ne reprennent pas leur activité.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Début d'incendie (extincteur, formation...)		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'extincteurs visibles (avec panneaux), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2022 en crèche. 	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations.	2	3	2	12
Toutes les unités	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	 <p>GS Debelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. <p><i>Cette situation peut entrainer une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.</i></p>	2	4	2	16
1,2	Présence d'une chaufferie	 <p>GS Stend...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chaufferie entretenue et contrôlée régulièrement par une société extérieure. - Identification sur la porte. - Extincteur à proximité. - Tuyaux de gaz de couleur jaune. - Vanne de coupure générale extérieure signalée. 	- S'assurer que les locaux "chaufferies" ne servent jamais de locaux de stockage.	1	4	1	4

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,2	Présence d'un réseau de gaz (GS Achard)		<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de gaz pour la restauration du GS Achard. - Tuyaux identifiés en jaune. - Vanne de coupure générale de gaz à l'extérieur et signalée. - Affichage des consignes de sécurité incendie. 	- Contrôler régulièrement le réseau de gaz par une personne compétente (recherche de fuite...).	1	4	2	8



CR11 | Électricité

Contact direct ou indirect avec une pièce nue sous tension, court-circuit, matériel en mauvais état ... Le risque électrique peut être à l'origine de brûlures, électrisations, électrocutions, incendies, explosions.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Exploitation du système électrique		<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique. 	2	4	2	16
Toutes les unités	Intervention sur l'installation électrique		<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux collègues habilités du CTM. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre dans cette démarche. 	1	4	1	4
Toutes les unités	Utilisation de prises multiples		<ul style="list-style-type: none"> - Quelques triplètes observées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire les fiches multiples (Arrêté du 25 juin 1980, art. EL11 et PE24). - Idéalement, multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées. - Utiliser des socles multiprises en bon état, avec interrupteur et avec parafoudre selon le matériel. - Ne pas connecter les socles les uns aux autres. - Respecter la puissance maximale acceptée. - Éviter toute tension des câbles électriques. - Veiller au bon état des socles multiprises. 	2	3	3	18



CR12 | Ambiance lumineuse

Éclairage insuffisant ou inadapté, travail en extérieur... L'ambiance lumineuse peut induire fatigue et gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.

0

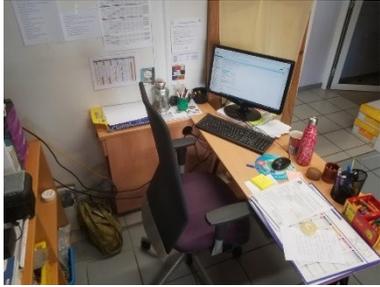
Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition. 	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Toutes les unités	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition. 	- Absence de préconisations supplémentaires.	1	2	1	2



CR13 | Travail sur écran

Travail sur ordinateur portable, reflets sur écran, mobilier ou logiciel inadapté ... Le travail sur écran engendre des risques de fatigue visuelle, de postures et de stress (risque d'erreurs).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
3	Utilisation d'un écran		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation ponctuelle d'un écran fixe avec souris et clavier déporté. - Siège adapté et réglable. - Ecran perpendiculaire à la fenêtre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un bureau plus large. - Informer sur le réglage du siège. - Proposer du matériel ergonomique (rehausseur d'écran, souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable...). - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail) 	2	2	2	8



CR14 | Ambiance thermo-climatique

Travail extérieur, chambres froides, utilisation de fours ... Le travail à des températures élevées ou très basses peut, dans certaines conditions, être une source supplémentaire de fatigue, voire provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises, par exemple) et augmenter le risque d'accident.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux		<ul style="list-style-type: none"> - Locaux chauffés. - Climatisation réversible dans certains locaux. - Eau à disposition. 	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	1	2



CR15 | Hygiène

Salubrité des locaux, contact avec du public, travail salissant ... L'insalubrité et le non-respect des règles d'hygiène impacte la santé des travailleurs. Pour certaines activités (restauration, agro-alimentaire, santé...) c'est aussi un risque de contamination des produits ou des individus.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Salubrité de la structure		- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...) <i>Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.</i>	2	1	2	4
Toutes les unités	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)		- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Toutes les unités	Contact avec des personnes fragiles (enfants, bébés)		- Moyens d'hygiène à disposition (masques). - Distributeurs de gel présents. - Lavage régulier des mains. - Chaussures de travail ou chaussettes en crèche.	- Poursuivre dans cette démarche.	3	2	1	6

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Phase de pandémie (covid-19)		<ul style="list-style-type: none"> - Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité. 	1	3	2	6



CR16 | Co-activité

Intervention d'entreprises extérieures, livraisons, chantiers... La coactivité entre plusieurs entreprises implique un travail dans des environnements inconnus, en présence de différents acteurs, et une possible méconnaissance des risques de chaque entreprise. Les risques présents peuvent être aggravés ou de nouveaux risques peuvent apparaître.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Intervention d'une entreprise extérieure		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique.	2	3	1	6
Toutes les unités	Opérations de chargement / déchargement		<ul style="list-style-type: none"> - Néant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité. 	2	3	4	24



CR17 | Circulation et déplacement

Croisement de piétons et engins dans les locaux, déplacement sur voirie, voie de circulation dangereuse... Le risque lié à la circulation d'engins, piétons et véhicules sur les lieux du travail, peut être à l'origine de collision, heurt, renversement.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Circulation à l'extérieur des bâtiments (parking)		- Parking extérieurs signalés.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
2	Déplacement piéton sur voirie (aide à la traversée d'enfant ...)		<ul style="list-style-type: none"> - Zone sécurisée avec : barrières de protection, panneaux d'indication, zone 30km/h, ralentisseur et passage piéton matérialisé. - Port d'un gilet jaune pour l'agent et utilisation d'un panneau "stop". - Police en soutien si besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel sur ce risque. - Toujours rester vigilant à la circulation. 	2	3	2	12



CR18 | Risque routier

Déplacement professionnel avec un véhicule moteur, un vélo... Les accidents de la route (accidents de trajet, accidents de mission) sont la première cause d'accidents de travail mortels. L'état physique et psychique du conducteur et l'entretien du véhicule sont des facteurs de risque (à prendre en compte).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Trajet domicile-travail		<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. <p><i>Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.</i></p>	1	4	2	8
Toutes les unités	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles		<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique. 	1	4	3	12



CR19 | Risques psychosociaux (RPS)

Situation de stress, violence interne et externe ... Les risques psychosociaux sont présents dans tous les secteurs d'activité. Générés par l'activité, le climat ou l'organisation du travail, ces situations peuvent mener à des conséquences très graves (suicide, burn-out, maladies cardio-vasculaires).

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Communication et information		<ul style="list-style-type: none"> - Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite. 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices. 	2	2	3	12
Toutes les unités	Stress au travail		<ul style="list-style-type: none"> - Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS. - Analyse de la pratique 1x/mois avec un psychologue extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail. 	2	2	3	12
Toutes les unités	Charge de travail dense notamment pendant les repas		<ul style="list-style-type: none"> - Charge de travail variable en fonction des sites et du nombre d'enfants à gérer. - Bonne communication en interne. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à l'organisation du travail. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Réaliser une évaluation des RPS (outils, audit ...) si besoin. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). 	2	2	3	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1	Incivilité impliquant du public (parents)		<ul style="list-style-type: none"> - Présence de professeurs dans les écoles. - Connaissances des parents. - Travail à plusieurs. - Soutien hiérarchique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre en cas d'agressivité (ne pas répondre ...). - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avertir l'agresseur. 	2	2	3	12



CR20 | Organisation de la prévention

Évacuation des locaux, premiers secours, suivi des actions de prévention... L'organisation de la prévention, de la sécurité et des secours permet d'anticiper des situations d'urgence.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours		<ul style="list-style-type: none"> - Formation PSC1 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21). 	2	3	1	6
Toutes les unités	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'armoires à pharmacie signalées ainsi que des défibrillateurs sur tous les sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter le contenu de chaque armoire à pharmacie suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles pour le personnel. 	2	2	3	12
Toutes les unités	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)		<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique. 	3	2	2	12

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Évacuation d'urgence des locaux		<ul style="list-style-type: none"> - Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager toutes les issues de secours. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Supprimer les anciens plans d'évacuation. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Généraliser les exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique. - Veiller à la participation du personnel de la mairie aux exercices dans les écoles. 	2	4	3	24
1,3	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)		<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition et port d'EPI adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter. 	2	3	2	12



CR21 | Organisation du travail

Accueil de nouveaux salariés, travail de nuit, travail isolé, télétravail ... Certaines organisations de travail comportent des risques particuliers pour la santé et la sécurité des travailleurs.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Accueil de nouveaux travailleurs		<ul style="list-style-type: none"> - Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur. 	2	3	3	18
Toutes les unités	Formation au poste de travail		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. <p><i>Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.</i></p>	2	2	2	8



CR22 | Qualité de l'air / Émissions

Espaces confinés, poussières de bois, exposition à l'amiante ou aux fumées... Certaines substances présentes dans l'atmosphère du lieu de travail peuvent provoquer des maladies professionnelles, intoxications, allergies, etc.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Tabagisme		- Néant.	- Mettre en place l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Respecter cette interdiction. <i>Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).</i> JUILLET 2024 : Mise en place de l'affichage obligatoire	1	3	3	9
Toutes les unités	Ventilation des locaux		- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier par un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Toutes les unités	Exposition à l'amiante et au plomb		- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4



CR23 | Agents biologiques

Soins médicaux, soins d'hygiène, contact alimentaire ou animal, déchets infectieux ... Les agents biologiques (virus, bactéries, champignons) peuplent de multiples secteurs, et peuvent provoquer infection, allergie ou intoxication des travailleurs, par contamination directe (par ingestion, par contact, par pénétration suite à une lésion) ou par contamination d'objets ou de denrées.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
1,3	Manipulation de linges souillés		<ul style="list-style-type: none"> - Déshabillage de l'enfant avec le personnel. - Douches disponibles dans les écoles. - Vêtements rincés puis donnés aux parents dans un sac poubelle. - Port de gants jetables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel à ce risque (linge contaminé). - Mettre en place une procédure d'accident d'exposition au sang. - Privilégier l'utilisation de sac hydrosoluble. 	2	4	2	16
Toutes les unités	Infection sanitaire des denrées alimentaires		<ul style="list-style-type: none"> - Formation HACCP faite en 2023 pour les encadrants et les référents scolaires. - Livraison froide par un prestataire. - Centrale de nettoyage au GS Debelle. - Personnel réalisant uniquement la surveillance des repas. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser l'installation d'un équipement spécifique de nettoyage des sols (produit spécifique agroalimentaire...). - Respecter la "marche en avant". - Supprimer les produits alimentaires périmés, y compris les épices, sauces... 	1	4	3	12



CR24 | Autres risques

Comportement addictif, présence d'un plan d'eau, rayonnements... Cette classe de risque apporte un complément des risques non recensés dans les classes précédentes, sans toutefois atteindre l'exhaustivité.

0

Unités de travail	Situation à risque	Illustration	Mesures existantes	Actions d'amélioration	P	G	M	R
Toutes les unités	Exposition au champ électromagnétique		- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Toutes les unités	Exposition au radon		- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18

Évaluation des Risques Professionnels classée par Unité de Travail

Données de l'évaluation des risques professionnels par classe de risque, organisées pour chaque Unité de Travail.

Unités de travail	Classe de risque	Situation à risque	Mesures existantes	Action d'amélioration	P	G	M	R
Agent de puériculture	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Agent de puériculture	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dégel assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Agent de puériculture	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Agent de puériculture	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Utilisation de mobilier pour l'accès en hauteur.	- Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur.	2	2	3	12
Agent de puériculture	Activité physique	Manutention de charges unitaires faibles	- Manutention limitée. - Port à plusieurs si besoin.	- Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Utiliser un chariot si besoin.	2	1	2	4
Agent de puériculture	Activité physique	Accompagnement de bébés	- Formation du personnel aux gestes et postures en petite enfance en 2023. - Utilisation de chaises réglables en hauteur et avec dossier. - Dortoirs équipés de lits haut sécurisés, de lits bas en plastique et de matelas au sol. - Fauteuils d'allaitement présents. - Tables "haricot" utilisées.	- S'échauffer avant de commencer l'activité. - Veiller à l'ergonomie du poste de travail.	3	2	2	12
Agent de puériculture	Activité physique	Activité de change d'un enfant	- Formation du personnel aux gestes et postures en petite enfance en 2023. - Poste de change adapté avec un plan de change large et parfois un escalier intégré. - Point d'eau et matériel à proximité.	- S'échauffer avant de commencer l'activité.	3	2	1	6
Agent de puériculture	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères et armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer les étagères courbées ou abimées. - Réduire la quantité de matériel stocké.	3	2	3	18
Agent de puériculture	Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant	- Présence de panneaux et de murs acoustiques aux GS Debelle et Achard.	- Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) sur les autres restaurants scolaires. - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18
Agent de puériculture	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères et dans des locaux à accès limité. - FDS et FT présentes. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Affichage sur le risque chimique présent en crèche.	- Veiller à ce que les FDS soient à jour. - Respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Mettre les produits liquides sur rétention. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	2	3	2	12
Agent de puériculture	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs visibles (avec panneau), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2022 en crèche.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations.	2	3	2	12
Agent de puériculture	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Agent de puériculture	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
Agent de puériculture	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux collègues habilités du CTM.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4
Agent de puériculture	Électricité	Utilisation de prises multiples	- Quelques triplettes observées.	- Interdire les fiches multiples (Arrêté du 25 juin 1980, art. EL11 et PE24). - Idéalement, multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées. - Utiliser des socles multiprises en bon état, avec interrupteur et avec parafoudre selon le matériel. - Ne pas connecter les socles les uns aux autres. - Respecter la puissance maximale acceptée. - Éviter toute tension des câbles électriques. - Veiller au bon état des socles multiprises.	2	3	3	18
Agent de puériculture	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
Agent de puériculture	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition.	- Absence de préconisations supplémentaires.	1	2	1	2
Agent de puériculture	Travail sur écran	Utilisation d'un écran	- Utilisation ponctuelle d'un écran fixe avec souris et clavier déporté. - Siège adapté et réglable. - Écran perpendiculaire à la fenêtre.	- Fournir un bureau plus large. - Informer sur le réglage du siège. - Proposer du matériel ergonomique (rehausseur d'écran, souris verticale ou pointeur central, repose-pieds, repose-poignets, écran sur bras réglable...). - Sensibiliser le personnel. cf. fiche technique. (art. R4542-1 à 19 du Code du Travail)	2	2	2	8
Agent de puériculture	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation réversible dans certains locaux. - Eau à disposition.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	1	2

Cette forme représente un segment de table. Les segments de table ne sont pas pris en charge dans cette version d'Excel.

En revanche, si la forme a été modifiée dans une version antérieure d'Excel, ou si le classeur a été enregistré dans Excel 2007 ou une version antérieure, vous ne pouvez pas utiliser le segment.

Agent de puériculture	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4
Agent de puériculture	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8
Agent de puériculture	Hygiène	Contact avec des personnes fragiles (enfants, bébés)	- Moyens d'hygiène à disposition (masques). - Distributeurs de gel présents. - Lavage régulier des mains. - Chaussures de travail ou chaussettes en crèche.	- Poursuivre dans cette démarche.	3	2	1	6
Agent de puériculture	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
Agent de puériculture	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique.	2	3	1	6
Agent de puériculture	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Néant.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
Agent de puériculture	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur des bâtiments (parking)	- Parking extérieurs signalés.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
Agent de puériculture	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8
Agent de puériculture	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...) cf. fiche technique.	1	4	3	12
Agent de puériculture	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
Agent de puériculture	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS. - Analyse de la pratique 1x/mois avec un psychologue extérieur.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inclure le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
Agent de puériculture	Risques psychosociaux	Charge de travail dense notamment pendant les repas	- Charge de travail variable en fonction des sites et du nombre d'enfants à gérer. - Bonne communication en interne. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à l'organisation du travail. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Réaliser une évaluation des RPS (outils, audit ...) si besoin. - Inclure le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches).	2	2	3	12
Agent de puériculture	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation PSC1 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
Agent de puériculture	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées ainsi que des défibrillateurs sur tous les sites.	- Adapter le contenu de chaque armoire à pharmacie suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles pour le personnel.	2	2	3	12
Agent de puériculture	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - FSCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inclure à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...) - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
Agent de puériculture	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Supprimer les anciens plans d'évacuation. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Généraliser les exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique. - Veiller à la participation du personnel de la maine aux exercices dans les écoles.	2	4	3	24
Agent de puériculture	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter.	2	3	2	12
Agent de puériculture	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des ODD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
Agent de puériculture	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8

Agent de puériculture	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Néant.	- Mettre en place l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Respecter cette interdiction. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	1	3	4	12
Agent de puériculture	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4
Agent de puériculture	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
Agent de puériculture	Agents biologiques	Manipulation de linges souillés	- Déshabillage de l'enfant avec le personnel. - Douches disponibles dans les écoles. - Vêtements rincés puis donnés aux parents dans un sac poubelle. - Port de gants jetables.	- Sensibiliser le personnel à ce risque (linge contaminé). - Mettre en place une procédure d'accident d'exposition au sang. - Privilégier l'utilisation de sac hydrosoluble.	2	4	2	16
Agent de puériculture	Agents biologiques	Infection sanitaire des denrées alimentaires	- Formation HACCP faite en 2023 pour les encadrants et les référents scolaires. - Livraison froide par un prestataire. - Centrale de nettoyage au GS Debelle. - Personnel réalisant uniquement la surveillance des repas.	- Généraliser l'installation d'un équipement spécifique de nettoyage des sols (produit spécifique agroalimentaire...) - Respecter la "marche en avant". - Supprimer les produits alimentaires périmés, y compris les épices, sauces...	1	4	3	12
Agent de puériculture	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
Agent de puériculture	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
ATSEM	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > encombrement. > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
ATSEM	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Dénivellement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
ATSEM	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
ATSEM	Chute de plain-pied	Présence de marches isolées	- Marche isolée bien visible au GS Debelle. - Nez de marche antidérapant. - Bon éclairage de la zone.	- Absence de préconisations supplémentaires.	2	2	1	4
ATSEM	Chute de hauteur	Accès à des éléments situés à faible hauteur	- Mise à disposition et utilisation de marchepieds adaptés pour l'accès à faible hauteur. - Utilisation de mobilier pour l'accès en hauteur.	- Interdire l'utilisation du mobilier (chaise, bureau...) pour l'accès en hauteur.	2	2	3	12
ATSEM	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12
ATSEM	Activité physique	Manutention de charges unitaires faibles	- Manutention limitée. - Port à plusieurs si besoin.	- Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Utiliser un chariot si besoin.	2	1	2	4
ATSEM	Activité physique	Nettoyage des locaux (port de charges, postures...)	- Chariots de ménage haut ou bas, aspirateurs, balais ergonomiques ou non, dévidoirs avec flexible. - Centrale de dilution sur les sites. - Port d'EPI (gants, tenue et chaussures antidérapantes).	- Généraliser la mise à disposition de matériel ergonomique (chariot léger et maniable, balai ergonomique avec boule de maintien, aspirateur sans fil ou dorsal, cale-porte...) - Veiller à limiter le poids de la charge transportée (seau, poubelle, bac...) - Former régulièrement aux bonnes pratiques et aux techniques de nettoyage. - Envisager le nettoyage par système d'imprégnation.	3	2	3	18
ATSEM	Activité physique	Usage d'une monobrosse ou d'une autolaveuse	- Autolaveuse neuve sur chaque groupe scolaire. - Matériel adapté au travail à réaliser et à faibles vibrations. - Utilisation de monobrosses. - Personnel formé à leur utilisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Libérer en amont la zone de nettoyage de tout encombrement. - S'échauffer avant de commencer l'activité. - Toujours travailler en position stable, les bras près du corps.	2	2	2	8
ATSEM	Activité physique	Déplacement d'objets pour le nettoyage des locaux (chaises, tables...)	- Chaises parfois montées sur les tables. - Tables tirées parfois.	- Utiliser des chaises de faible poids ou "appui sur table" (qui se déposent directement sur la table). - Impliquer tout le personnel dans le rangement des salles pour le nettoyage. - Favoriser le travail en binôme. - Préconiser l'achat de mobilier plus léger et/ou sur roulettes lors de son renouvellement.	2	2	3	12
ATSEM	Activité physique	Accompagnement d'enfants	- Utilisation de chaises réglables en hauteur et avec dossier. - Port d'enfants limité. - Dortoirs équipés de lits bas en plastique et légers.	- Sensibiliser aux bons gestes et postures, et proposer une formation PRAPS 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social). - S'échauffer avant de commencer l'activité. - Veiller à l'ergonomie du poste de travail. - Rappeler à quelle hauteur doit être l'ATSEM sur la chaise. - Utiliser une perche avec crochet pour récupérer les lits bas au sol sans se courber.	3	2	3	18
ATSEM	Manutention mécanique de charge	Usage de moyens de manutention mécanique	- Utilisation de nombreux chariots de ménage sur roulettes et en bon état. - Renouvellement au besoin.	- Entretien les équipements de manutention mécanique. - Indiquer le poids maximum admissible sur l'équipement et veiller à ne jamais le dépasser.	2	1	2	4
ATSEM	Manutention mécanique de personne	Usage d'ascenseur	- Ascenseurs entretenus et contrôlés régulièrement par une société extérieure.	- Continuer les actions menées.	2	4	1	8

ATSEM	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères et armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer les étagères courbées ou abimées. - Réduire la quantité de matériel stocké.	3	2	3	18
ATSEM	Machines et outils / Équipement de travail	Usage d'outils de papeterie	- Outils limités à du matériel de papeterie. - Ciseaux classiques. - Cutters rétractables classiques. - Renouvellement au besoin.	- Privilégier des cutters à lame rétractable automatique ou des couteaux sécurisés. - S'assurer que le matériel dispose d'une protection de la lame. - Aiguiser périodiquement les lames émoussées des équipements.	2	2	2	8
ATSEM	Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant	- Présence de panneaux et de murs acoustiques aux GS Debelles et Achard.	- Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) sur les autres restaurants scolaires. - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18
ATSEM	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères et dans des locaux à accès limité. - FDS et FT présentes. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Affichage sur le risque chimique présent en crèche.	- Veiller à ce que les FDS soient à jour. - Respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Mettre les produits liquides sur rétention. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	2	3	2	12
ATSEM	Agents chimiques	Utilisation de produits d'entretien	- Utilisation de centrales de dilution sur chaque site. - Mise à disposition et port d'EPI.	- Former le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité et les afficher. cf. Fiche Technique. - Adapter les EPI aux dangers des produits en faisant le lien avec les FDS.	2	3	3	18
ATSEM	Agents chimiques	Usage de produits chimiques dans le cadre d'activités	- Utilisation ponctuelle de peinture à l'eau pour les activités. - EPI à disposition.	- Sensibiliser le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Supprimer les produits indiquant une interdiction pour les enfants de 0 à 3 ans. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité. cf. Fiche Technique. - Veiller au port d'EPI adaptés.	1	3	4	12
ATSEM	Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	- Produits d'entretien en partie identifiés au marqueur. - Code couleur existant.	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.	2	4	3	24
ATSEM	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs visibles (avec panneaux), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2022 en crèche.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations.	2	3	2	12
ATSEM	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelles. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entraîner une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
ATSEM	Incendie, Explosion	Présence d'une chaudière	- Chaudière entretenue et contrôlée régulièrement par une société extérieure. - Identification sur la porte. - Extincteur à proximité. - Tuyaux de gaz de couleur jaune. - Vanne de coupure générale extérieure signalée.	- S'assurer que les locaux "chaufferies" ne servent jamais de locaux de stockage.	1	4	1	4
ATSEM	Incendie, Explosion	Présence d'un réseau de gaz (GS Achard)	- Réseau de gaz pour la restauration du GS Achard. - Tuyaux identifiés en jaune. - Vanne de coupure générale de gaz à l'extérieur et signalée. - Affichage des consignes de sécurité incendie.	- Contrôler régulièrement le réseau de gaz par une personne compétente (recherche de fuite...).	1	4	2	8
ATSEM	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	16
ATSEM	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux collègues habilités du CTM.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	4
ATSEM	Électricité	Utilisation de prises multiples	- Quelques triplettes observées.	- Interdire les fiches multiples (Arrêté du 25 juin 1980, art. EL11 et PE24). - Idéalement, multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées. - Utiliser des socles multiprises en bon état, avec interrupteur et avec parafoudre selon le matériel. - Ne pas connecter les socles les uns aux autres. - Respecter la puissance maximale acceptée. - Éviter toute tension des câbles électriques. - Veiller au bon état des socles multiprises.	2	3	3	18
ATSEM	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Éclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	4
ATSEM	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Éclairage portatif à disposition.	- Absence de préconisations supplémentaires.	1	2	1	2
ATSEM	Ambiance thermo-climatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation réversible dans certains locaux. - Eau à disposition.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	1	2
ATSEM	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...).	2	1	2	4
ATSEM	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	8

ATSEM	Hygiène	Contact avec des personnes fragiles (enfants, bébés)	- Moyens d'hygiène à disposition (masques). - Distributeurs de gel présents. - Lavage régulier des mains. - Chaussures de travail ou chaussettes en crèche.	- Poursuivre dans cette démarche.	3	2	1	6
ATSEM	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	6
ATSEM	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique.	2	3	1	6
ATSEM	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Néant.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	24
ATSEM	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur des bâtiments (parking)	- Parking extérieurs signalés.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	6
ATSEM	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	8
ATSEM	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	12
ATSEM	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	12
ATSEM	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS. - Analyse de la pratique 1x/mois avec un psychologue extérieur.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	12
ATSEM	Risques psychosociaux	Charge de travail dense notamment pendant les repas	- Charge de travail variable en fonction des sites et du nombre d'enfants à gérer. - Bonne communication en interne. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à l'organisation du travail. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Réaliser une évaluation des RPS (outils, audit ...) si besoin. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches).	2	2	3	12
ATSEM	Risques psychosociaux	Incivilité impliquant du public (parents)	- Présence de professeurs dans les écoles. - Connaissances des parents. - Travail à plusieurs. - Soutien hiérarchique.	- Former le personnel à la gestion des conflits / de la violence. - Transmettre les consignes à suivre en cas d'agressivité (ne pas répondre...). - Se référer systématiquement à la hiérarchie. - Ne jamais minimiser ces situations. - Prendre les mesures nécessaires et en avvertir l'agresseur.	2	2	3	12
ATSEM	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation PSC1 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	6
ATSEM	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées ainsi que des défibrillateurs sur tous les sites.	- Adapter le contenu de chaque armoire à pharmacie suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles pour le personnel.	2	2	3	12
ATSEM	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	- Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - F3SCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables.	- Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inciter à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Instaurer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique.	3	2	2	12
ATSEM	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	- Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercices d'évacuation fait sur certains sites.	- Dégager toutes les issues de secours. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Supprimer les anciens plans d'évacuation. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Généraliser les exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique. - Veiller à la participation du personnel de la maine aux exercices dans les écoles.	2	4	3	24
ATSEM	Organisation de la prévention	Utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)	- Mise à disposition et port d'EPI adaptés.	- Formaliser la remise de ces EPI et leur entretien. cf. fiche technique. - Sensibiliser les travailleurs à la nécessité de les porter.	2	3	2	12
ATSEM	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	- Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI.	- Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur.	2	3	3	18
ATSEM	Organisation du travail	Formation au poste de travail	- Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...).	- Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.	2	2	2	8
ATSEM	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Néant.	- Mettre en place l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Respecter cette interdiction. Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).	1	3	4	12
ATSEM	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	- Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux.	- Continuer les actions menées.	2	2	1	4

ATSEM	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	- Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois.	- Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires).	1	4	1	4
ATSEM	Agents biologiques	Manipulation de linges souillés	- Déshabillage de l'enfant avec le personnel. - Douches disponibles dans les écoles. - Vêtements rincés puis donnés aux parents dans un sac poubelle. - Port de gants jetables.	- Sensibiliser le personnel à ce risque (linge contaminé). - Mettre en place une procédure d'accident d'exposition au sang. - Privilégier l'utilisation de sac hydrosoluble.	2	4	2	16
ATSEM	Agents biologiques	Infection sanitaire des denrées alimentaires	- Formation HACCP faite en 2023 pour les encadrants et les référents scolaires. - Livraison froide par un prestataire. - Centrale de nettoyage au GS Debelle. - Personnel réalisant uniquement la surveillance des repas.	- Généraliser l'installation d'un équipement spécifique de nettoyage des sols (produit spécifique agroalimentaire...) - Respecter la "marche en avant". - Supprimer les produits alimentaires périmés, y compris les épices, sauces...	1	4	3	12
ATSEM	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	- Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances.	- Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés.	1	2	3	6
ATSEM	Autres risques	Exposition au radon	- Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux.	- Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'ITRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.	2	3	3	18
Encadrant restauration	Chute de plain-pied	Déplacement au sein des structures	- Sols en bon état. - Allées de circulation globalement dégagées de tout encombrement. - Bonne luminosité.	- Veiller régulièrement aux points suivants, sources fréquentes de chutes de plain-pied : > état du sol. > fils volants. > sols glissants. > manque ou l'absence de luminosité.	2	2	2	8
Encadrant restauration	Chute de plain-pied	Déplacement à l'extérieur en présence de neige, verglas	- Déneigement assuré par les agents du CTM. - Agents formés au déneigement. - Utilisation d'une saieuse, de pelles et de sel de déneigement. - Port de gants et de chaussures de sécurité.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	2	1	2
Encadrant restauration	Chute de plain-pied	Déplacement intérieur sur sol humide (nettoyage...)	- Nettoyage des locaux réalisé en interne par le service d'entretien de la commune. - Utilisation parfois de panneaux de signalisation. - Port de chaussures antidérapantes.	- Rappeler au personnel d'utiliser les panneaux jaunes lors de sol glissant.	2	2	2	8
Encadrant restauration	Chute de hauteur	Utilisation d'un escalier	- Escaliers sécurisés à l'aide de mains courantes solides (sauf un). - Nez de marche antidérapant sur certains escaliers.	- Munir tous les escaliers d'une main-courante. Ceux d'une largeur au moins égale à 1,5 mètre en sont munis de chaque côté (art. R4227-10 du Code du Travail). - Généraliser la présence de nez de marche antidérapants.	2	3	2	12
Encadrant restauration	Activité physique	Manutention de charges unitaires faibles	- Manutention limitée. - Port à plusieurs si besoin.	- Sensibiliser les travailleurs aux gestes et postures. - Utiliser un chariot si besoin.	2	1	2	4
Encadrant restauration	Activité physique	Déplacement d'objets pour le nettoyage des locaux (chaises, tables...)	- Chaises parfois montées sur les tables. - Tables tirées parfois.	- Utiliser des chaises de faible poids ou "appui sur table" (qui se déposent directement sur la table). - Impliquer tout le personnel dans le rangement des salles pour le nettoyage. - Favoriser le travail en binôme. - Préciser l'achat de mobilier plus léger et/ou sur roulettes lors de son renouvellement.	2	2	3	12
Encadrant restauration	Manutention mécanique de personne	Usage d'ascenseur	- Ascenseurs entretenus et contrôlés régulièrement par une société extérieure.	- Continuer les actions menées.	2	4	1	8
Encadrant restauration	Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	- Utilisation de nombreuses étagères et armoires de stockage.	- Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support... - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer les étagères courbées ou abîmées. - Réduire la quantité de matériel stocké.	3	2	3	18
Encadrant restauration	Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant	- Présence de panneaux et de murs acoustiques aux GS Debelle et Achard.	- Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) sur les autres restaurants scolaires. - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. cf. Fiche Technique.	3	2	3	18
Encadrant restauration	Agents chimiques	Stockage de produits chimiques	- Stockage des produits sur étagères et dans des locaux à accès limité. - FDS et FT présentes. - Inventaire des produits d'entretien existant. - Affichage sur le risque chimique présent en crèche.	- Veiller à ce que les FDS soient à jour. - Respecter les règles de stockage (incompatibilité des risques, température, ...). - Mettre les produits liquides sur rétention. - Généraliser l'affichage sur le risque chimique. - Identifier tous les contenants. - Prévoir un kit d'intervention à proximité du lieu de stockage, en cas de déversement. cf. Fiche Technique.	2	3	2	12
Encadrant restauration	Incendie, Explosion	Début d'incendie (extincteur, formation...)	- Présence d'extincteurs visibles (avec panneaux), accessibles et contrôlés annuellement par une société extérieure. - Formation incendie faite en 2022 en crèche.	- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs et renouveler ces formations.	2	3	2	12
Encadrant restauration	Incendie, Explosion	Propagation de l'incendie (détecteur, alarme...)	- Affichage des consignes de sécurité incendie sur les plans. - Présence de systèmes SSI et de désenfumage selon les sites et contrôlés 1x/an. - Alarme incendie et portes coupe feu. - Détecteurs de fumées présents dans certaines zones.	- Généraliser l'affichage de consignes de sécurité incendie comme au GS Debelle. cf. Fiche Technique. - Généraliser la présence de détecteurs de fumées. Cette situation peut entrainer une évacuation, se reporter à la classe de risque n°20.	2	4	2	16
Encadrant restauration	Incendie, Explosion	Présence d'une chaudière	- Chaudière entretenue et contrôlée régulièrement par une société extérieure. - Identification sur la porte. - Extincteur à proximité. - Tuyaux de gaz de couleur jaune. - Vanne de coupure générale extérieure signalée.	- S'assurer que les locaux "chaufferies" ne servent jamais de locaux de stockage.	1	4	1	4
Encadrant restauration	Incendie, Explosion	Présence d'un réseau de gaz (GS Achard)	- Réseau de gaz pour la restauration du GS Achard. - Tuyaux identifiés en jaune. - Vanne de coupure générale de gaz à l'extérieur et signalée. - Affichage des consignes de sécurité incendie.	- Contrôler régulièrement le réseau de gaz par une personne compétente (recherche de fuite...).	1	4	2	8

Encadrant restauration	Électricité	Exploitation du système électrique	- Contrôle de l'ensemble des installations électriques annuellement par une société extérieure. - Levée des non-conformités. - Armoires électriques fermées et en partie signalées.	- Signaler l'ensemble des installations électriques (art. R4215-10 du Code du Travail). cf. Fiche Technique.	2	4	2	2	16
Encadrant restauration	Électricité	Intervention sur l'installation électrique	- Absence d'intervention sur le système électrique par ce personnel. - Appel aux collègues habilités du CTM.	- Poursuivre dans cette démarche.	1	4	1	1	4
Encadrant restauration	Électricité	Utilisation de prises multiples	- Quelques triplettes observées.	- Interdire les fiches multiples (Arrêté du 25 juin 1980, art. EL11 et PE24). - Idéalement, multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées. - Utiliser des socles multiprises en bon état, avec interrupteur et avec parafoudre selon le matériel. - Ne pas connecter les socles les uns aux autres. - Respecter la puissance maximale acceptée. - Éviter toute tension des câbles électriques. - Veiller au bon état des socles multiprises.	2	3	3	3	18
Encadrant restauration	Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse à l'intérieur et à l'extérieur des locaux	- Présence d'un éclairage intérieur et extérieur satisfaisant. - Eclairage Led sur certains sites. - Lampes de bureau à disposition.	- Veiller à ce qu'il n'y ait aucune zone d'ombre.	2	2	1	1	4
Encadrant restauration	Ambiance lumineuse	Intervention dans une zone non éclairée (cave, coupure de courant...)	- Présence d'un éclairage de sécurité sur les sites. - Eclairage portatif à disposition.	- Absence de préconisations supplémentaires.	1	2	1	1	2
Encadrant restauration	Ambiance thermoclimatique	Ambiance thermique à l'intérieur des locaux	- Locaux chauffés. - Climatisation réversible dans certains locaux. - Eau à disposition.	- S'assurer de garder des locaux tempérés tout au long de l'année (chauffage, climatisation si besoin, ventilateur... art. R4222-1 Code du Travail).	2	1	1	1	2
Encadrant restauration	Hygiène	Salubrité de la structure	- Nettoyage quotidien des locaux par le service entretien de la ville. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Veiller à l'absence de nuisibles dans l'établissement (rongeurs, insectes...) Les nuisibles sont sources de contamination, de dégradation et d'insalubrité.	2	1	2	2	4
Encadrant restauration	Hygiène	Accès à des locaux sociaux (sanitaires, vestiaires...)	- Présence de sanitaires avec lavabos, savon et essuie-mains jetables. - Vestiaires avec casiers individuels. - Douches et salles de pause à disposition. - Nettoyage régulier des locaux sociaux.	- En cas de personnel mixte, installer des locaux sociaux H/F séparés (art. R4228-5 et 10 du Code du Travail). - Afficher les consignes d'hygiène pendant les périodes à risque. cf. Fiche Technique.	2	2	2	2	8
Encadrant restauration	Hygiène	Contact avec des personnes fragiles (enfants, bébés)	- Moyens d'hygiène à disposition (masques). - Distributeurs de gel présents. - Lavage régulier des mains. - Chaussures de travail ou chaussettes en crèche.	- Poursuivre dans cette démarche.	3	2	1	1	6
Encadrant restauration	Hygiène	Phase de pandémie (covid-19)	- Levée des mesures sanitaires. - Moyens d'hygiène toujours à disposition. - Affichage toujours présent. - Maintien de l'aération et la désinfection régulière des locaux.	- Suivre les gestes barrières et les conseils de l'Etat. - Supprimer les affichages plus d'actualité.	1	3	2	2	6
Encadrant restauration	Co-activité	Intervention d'une entreprise extérieure	- Réalisation d'un plan de prévention et d'un permis feu par le CTM dès nécessité. - Accueil des prestataires.	- Continuer les actions menées avec la mise en place d'un plan de prévention des risques, au delà de 400h/an d'intervention ou lors d'une activité dangereuse. cf. Fiche Technique.	2	3	1	1	6
Encadrant restauration	Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	- Néant.	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.	2	3	4	4	24
Encadrant restauration	Circulation et déplacement	Circulation à l'extérieur des bâtiments (parking)	- Parking extérieurs signalés.	- Privilégier un stationnement des véhicules en marche arrière sur le parking.	1	3	2	2	6
Encadrant restauration	Circulation et déplacement	Déplacement piéton sur voirie (aide à la traversée d'enfant...)	- Zone sécurisée avec : barrières de protection, panneaux d'indication, zone 30kmh, ralentisseur et passage piéton matérialisé. - Port d'un gilet jaune pour l'agent et utilisation d'un panneau "stop". - Police en soutien si besoin.	- Sensibiliser le personnel sur ce risque. - Toujours rester vigilant à la circulation.	2	3	2	2	12
Encadrant restauration	Risque routier	Trajet domicile-travail	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Certains viennent en transport en commun.	- Sensibiliser le personnel à l'entretien du véhicule et à la conduite en sécurité. Pour rappel, un accident de trajet est considéré comme accident de travail.	1	4	2	2	8
Encadrant restauration	Risque routier	Déplacement avec un véhicule personnel à des fins professionnelles	- Véhicules théoriquement à jour du contrôle technique et avec le kit de sécurité routière. - Véhicules personnels assurés pour les trajets professionnels.	- Copier le permis de conduire des conducteurs. - Formaliser les obligations du conducteur lors de la conduite d'un véhicule. cf. fiche technique. - Former le personnel à l'écoconduite et à la conduite en sécurité (stage centaure...). cf. fiche technique.	1	4	3	3	12
Encadrant restauration	Risques psychosociaux	Communication et information	- Bonne communication en interne et dans les équipes. - Réunions régulières. - Entretien professionnel fait tous les ans avec trace écrite.	- Installer l'affichage obligatoire. cf. Fiche Technique. - Afficher le lieu de consultation du document unique. - Renforcer la communication dans les services, hiérarchiquement et interservices.	2	2	3	3	12
Encadrant restauration	Risques psychosociaux	Stress au travail	- Bonne communication. - Organisation et anticipation du travail. - Réunions d'équipes. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS. - Analyse de la pratique 1x/mois avec un psychologue extérieur.	- Former le personnel à la gestion du stress. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches). - Réaliser une évaluation des RPS en interne, en impliquant les travailleurs (outils INRS par exemple). - Intégrer la QVT (Qualité de Vie au Travail) dans les processus de travail.	2	2	3	3	12
Encadrant restauration	Risques psychosociaux	Charge de travail dense notamment pendant les repas	- Charge de travail variable en fonction des sites et du nombre d'enfants à gérer. - Bonne communication en interne. - Formation de plusieurs assistants de prévention aux RPS.	- Former le personnel à l'organisation du travail. - Communiquer précisément sur ce risque (note d'information, réunion...). cf. fiche technique. - Réaliser une évaluation des RPS (outils, audit...) si besoin. - Inciter le personnel à faire part de leur sentiment de surcharge (pré-alerte pour détecter l'épuisement professionnel et redistribuer les tâches).	2	2	3	3	12
Encadrant restauration	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant des gestes de premiers secours	- Formation PSC1 pour certains agents. - Présence de gants à usage unique.	- Poursuivre la formation / sensibilisation du personnel à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention Secours Civiques...) (Décret n° 2021-469 du 19/04/21).	2	3	1	1	6
Encadrant restauration	Organisation de la prévention	Intervention nécessitant du matériel de premiers secours	- Présence d'armoires à pharmacie signalées ainsi que des défibrillateurs sur tous les sites.	- Adapter le contenu de chaque armoire à pharmacie suivant les activités. - Vérifier régulièrement le contenu de chaque armoire et trousse (attention aux produits périmés) sur l'ensemble des sites. cf. fiche technique. - Supprimer les médicaments disponibles pour le personnel.	2	2	3	3	12

Encadrant restauration	Organisation de la prévention	Gestion de la prévention (sensibilisation, référent...)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'assistants de prévention formés sur la commune. - FSCT régulier. - Tenue de registres de sécurité sur chaque site. - "Registre de santé et sécurité au travail" existant sur chaque site et vu à chaque vacances. - Analyse des accidents du travail (AT) par les responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former le personnel à la sécurité au poste de travail. - Inclure à l'exemplarité de l'encadrement. - Redéfinir l'objectif du "registre SST" et sensibiliser le personnel sur son existence. - Installer les registres obligatoires (registre d'alerte de danger grave et imminent, registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement...). - Intégrer les assistants de prévention à l'analyse des AT. - Etablir un plan d'actions. cf. fiche technique. 	3	2	2	12
Encadrant restauration	Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Issues globalement dégagées de tout encombrement et à ouverture facile. - Présence d'un éclairage de sécurité et de plans d'évacuation et d'intervention. - Point de rassemblement matérialisé sur certains sites. - Exercice d'évacuation fait sur certains sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager toutes les issues de secours. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Supprimer les anciens plans d'évacuation. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Généraliser les exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique. - Veiller à la participation du personnel de la mairie aux exercices dans les écoles. 	2	4	3	24
Encadrant restauration	Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Formation au poste de travail. - Visite des locaux. - Accompagnement au début. - Remise des EPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur. 	2	3	3	18
Encadrant restauration	Organisation du travail	Formation au poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de nombreuses formations dont une partie en lien avec la sécurité au travail (SST, habilitation électrique, CACES...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les formations liées à la sécurité préconisées dans ce document. - Etablir éventuellement un plan de formation. <p>Rappel : Le Code du Travail impose à l'employeur de réaliser un certain nombre de formations en interne ou en externe.</p>	2	2	2	8
Encadrant restauration	Qualité de l'air / Émissions	Tabagisme	- Néant.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place l'affichage obligatoire "interdiction de fumer et de vapoter" conformément à la réglementation en vigueur. cf. Fiche Technique. - Respecter cette interdiction. <p>Pour rappel : l'employeur est tenu d'une obligation de résultat concernant ce point et doit faire respecter cette interdiction (trace écrite avec sanction ou rappel écrit possible).</p>	1	3	4	12
Encadrant restauration	Qualité de l'air / Émissions	Ventilation des locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de VMC dans les locaux. - Entretien régulier pas un prestataire extérieur. - Aération régulière des locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer les actions menées. 	2	2	1	4
Encadrant restauration	Qualité de l'air / Émissions	Exposition à l'amiante et au plomb	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic Technique Amiante existant sur l'ensemble des bâtiments communaux. - En cas de présence d'amiante, désamiantage ou information des entreprises extérieures. - Diagnostic Amiante Avant Travaux fait à chaque fois. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le DTA s'il a été réalisé avant juin 2011 (décret incluant le repérage d'éléments complémentaires). 	1	4	1	4
Encadrant restauration	Agents biologiques	Infection sanitaire des denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Formation HACCP faite en 2023 pour les encadrants et les référents scolaires. - Livraison froide par un prestataire. - Centrale de nettoyage au GS Debelle. - Personnel réalisant uniquement la surveillance des repas. 	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser l'installation d'un équipement spécifique de nettoyage des sols (produit spécifique agroalimentaire...). - Respecter la "marche en avant". - Supprimer les produits alimentaires périmés, y compris les épices, sauces... 	1	4	3	12
Encadrant restauration	Autres risques	Exposition au champ électromagnétique	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition a priori limitée selon l'état actuel des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer, si besoin, une mesure précise des niveaux de champs électromagnétique. - Consigner ces résultats dans le document unique et les communiquer à la médecine du travail. - Signaler la présence de ce risque sur les appareils ou lieux concernés. 	1	2	3	6
Encadrant restauration	Autres risques	Exposition au radon	<ul style="list-style-type: none"> - Zone communale de niveau 2 (art. R. 1333-29 du code de la santé publique). - Aération régulière des locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-38 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment. 	2	3	3	18

L'ÉTUDE DE LA PÉNIBILITÉ

Les seuils d'exposition à la pénibilité sont fixés par le décret n°2014-1159 du 09/10/14. Cette évaluation est réalisée à partir des informations transmises par l'employeur.

Dans votre structure, aucune activité dite pénible n'est identifiée suivant la réglementation actuelle.

	FACTEUR DE PENIBILITE	SEUIL ANNUEL	UT POTENTIELLEMENT EXPOSÉE	ETP EXPOSÉS	
CONTRAINTES PHYSIQUES	MANUTENTIONS MANUELLES	Lever ou porter une charge unitaire de 15 kg Pousser ou tirer une charge unitaire de 250 kg	600h	-	-
		Déplacement avec la charge, prise de la charge au sol ou à une hauteur située au-dessus des épaules, pour une charge unitaire de 10 kg Cumul de manutention de charges à 7,5 t/jour	120 jours	-	-
	POSTURES	Maintien des bras en l'air à une hauteur située au-dessus des épaules ou positions accroupies ou à genoux ou positions du torse en torsion à 30° ou positions du torse fléchi à 45°.	900h	-	-
	VIBRATIONS	Mains et bras : Valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 2,5 m/s ² Corps : Valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 0,5 m/s ²	450h	-	-
ENVIRONNEMENT AGRESSIF	AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX	Exposition à un agent chimique dangereux relevant d'une ou plusieurs classes ou catégories de danger définies à l'annexe I du règlement (CE) n°1272/2008 et figurant dans l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la liste des classes et catégories de danger mentionnée à l'article D. 4161-2 du code du travail.	Seuil déterminé dans une grille d'évaluation définie par l'arrêté du 30 décembre 2015 (article D. 4161-2 du code du travail)	-	-
	MILIEU HYPERBARE (haute pression)	1200 hectopascals	60 interventions	-	-
	TEMPERATURES EXTREMES	En-dessous de 5°C, au-dessus de 30°C	900h	-	-
	BRUIT	81 dB (A) pendant 8h Crête dès 135 dB(C)	600h	-	-
RYTHMES DE TRAVAIL	NUIT	1h de travail entre 24h et 5h	100 nuits	-	-
	EQUIPES SUCCESSIVES	1h de travail entre 24h et 5h	30 nuits	-	-
	TRAVAIL REPETITIF OU CADENCE	Temps de cycle ≤ 30 secondes : 15 actions techniques ou plus Temps de cycle > 30s., temps de cycle variable ou absent : 30 actions techniques ou plus par minute	900h	-	-

Total : 0,00

Pourcentage :

0,00 %

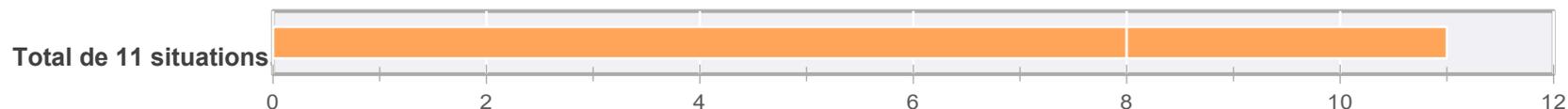


Commentaires

■ Votre Plan d'action de prévention

Ce plan d'action de prévention est propre à chaque établissement et vise à éliminer ou à contrôler les risques au travail à l'aide d'actions d'améliorations concrètes. Ils s'imposent désormais à l'employeur dans le cadre de la lutte contre les risques professionnels.

Il est établi avec l'ensemble des classes de risques évaluées et reprend les principales situations prioritaires suivant le Risque (R) et votre Maîtrise (M).



Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Co-activité	Opérations de chargement / déchargement	Toutes les unités	4	24	- Réaliser un protocole de sécurité (protocole de chargement / déchargement) pour la livraison. cf. fiche technique. - Mettre à disposition le matériel décrit dans les protocoles de sécurité.				
Agents chimiques	Reconditionnement de produits chimiques	1	3	24	- Identifier chaque contenant avec le nom et le danger lié (art. R4412-39-1 du Code du Travail). - Si possible, reproduire l'étiquetage complet du contenant d'origine. - Interdire l'utilisation de contenants alimentaires. - Rincer correctement les contenants avant tout reconditionnement. cf. Fiche Technique.				
Organisation de la prévention	Évacuation d'urgence des locaux	Toutes les unités	3	24	- Dégager toutes les issues de secours. - Mettre à jour les plans d'évacuation du GS Stendhal. - Supprimer les anciens plans d'évacuation. - Généraliser les points de rassemblement sur chaque site. - Définir des instructions d'évacuation (qui fait quoi) puis les communiquer. - Généraliser les exercices d'évacuation réglementaires sur tous les sites (tous les 6 mois). cf. fiche technique. - Veiller à la participation du personnel de la mairie aux exercices dans les écoles.				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Activité physique	Nettoyage des locaux (port de charges, postures...)	1	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la mise à disposition de matériel ergonomique (chariot léger et maniable, balai ergonomique avec boule de maintien, aspirateur sans fil ou dorsal, cale-porte...). - Veiller à limiter le poids de la charge transportée (seau, poubelle, bac...). - Former régulièrement aux bonnes pratiques et aux techniques de nettoyage. - Envisager le nettoyage par système d'imprégnation. 				
Activité physique	Accompagnement d'enfants	1	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux bons gestes et postures, et proposer une formation PRAPS 2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social). - S'échauffer avant de commencer l'activité. - Veiller à l'ergonomie du poste de travail. - Rappeler à quelle hauteur doit être l'ATSEM sur la chaise. - Utiliser une perche avec crochet pour récupérer les lits bas au sol sans se courber. 				
Chute d'objets	Chute d'objets stockés à faible hauteur (étagère, armoire...)	Toutes les unités	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier annuellement l'état des étagères de stockage afin de s'assurer de leur état : piétements, stabilité, planéité du support.. - Stocker les objets les plus lourds près du sol. - Supprimer le stockage au sommet des armoires. cf. fiche technique. - Fixer les armoires aux murs. - Renforcer les étagères courbées ou abimées. - Réduire la quantité de matériel stocké. 				
Ambiance sonore	Activité dans un environnement bruyant	Toutes les unités	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des mesures de bruit. - Installer des systèmes d'amortissement du niveau de bruit (plafonds, panneaux, mobiliers acoustiques...) sur les autres restaurants scolaires. - Fournir des équipements de protection individuelle si le bruit ne peut être réduit. - Faire des pauses régulières dans un espace calme. <p>cf. Fiche Technique.</p>				

Classe de risque	Situation à risque	Unités de travail	M	R	Actions d'amélioration	Responsable	État	Date de début	Date de fin
Agents chimiques	Utilisation de produits d'entretien	1	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel au risque chimique et à la dangerosité des produits. - Réaliser une évaluation du risque chimique. - Établir des consignes d'utilisation à partir des fiches de données de sécurité et les afficher. <p>cf. Fiche Technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les EPI aux dangers des produits en faisant le lien avec les FDS. 				
Électricité	Utilisation de prises multiples	Toutes les unités	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire les fiches multiples (Arrêté du 25 juin 1980, art. EL11 et PE24). - Idéalement, multiplier le nombre de prises murales judicieusement positionnées. - Utiliser des socles multiprises en bon état, avec interrupteur et avec parafoudre selon le matériel. - Ne pas connecter les socles les uns aux autres. - Respecter la puissance maximale acceptée. - Éviter toute tension des câbles électriques. - Veiller au bon état des socles multiprises. 				
Organisation du travail	Accueil de nouveaux travailleurs	Toutes les unités	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'accueil sécurité (art. R4141-1 et suivants du Code du Travail). cf. fiche technique. - Travailler en binôme. - Renforcer l'accompagnement, la formation et la vigilance pour l'accueil des CDD, des intérimaires, des travailleurs temporaires et des stagiaires. - Mettre en place un livret d'accueil intégrant un rappel des consignes de sécurité, du personnel référent et formaliser la remise du document. - À défaut, lister dans un premier temps les éléments à transmettre à tout nouveau travailleur. 				
Autres risques	Exposition au radon	Toutes les unités	3	18	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter le "Guide de Gestion du Risque Radon" par l'ASN. - Engager une réflexion entre les différents acteurs de la prévention afin de mener une étude et des mesurages périodiques (présence de lieux de travail en rez-de-chaussée ou en sous-sol). - Communiquer les résultats à la médecine du travail et à l'IRSN (art. R4451-17 du Code du Travail). - Informer les travailleurs sur le risque radon. Art.R4451-58 Code du travail. - Assurer une ventilation naturelle ou mécanique. - Vérifier l'étanchéité entre le sol et le bâtiment. 				